

Assurance-chômage—Loi

J'aurais un autre amendement, mais j'attendrai de voir ce que le gouvernement fera de mon premier amendement avant d'en donner préavis. Si le gouvernement rejette mon premier amendement, je proposerai alors un taux local au lieu d'un taux régional, de sorte que ce sera le taux de chômage enregistré à Thunder Bay, à Cornerbrook ou à Saskatoon qui dictera les conditions variables d'admissibilité auxquelles devra satisfaire la population de cette localité, et non un taux plus global qui n'aurait peut-être rien à voir avec le taux d'emploi et de chômage de chaque localité.

Je veux également profiter de l'étude de ce projet de loi pour faire quelques commentaires généraux sur l'assurance-chômage. Aujourd'hui, au cours de la période des questions, j'ai demandé au ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer) si le gouvernement avait prévu des mesures à l'intention des manutentionnaires céréaliers dans un de ses programmes d'aide aux agriculteurs sinistrés. Je soulignais au ministre que certaines personnes sont laissées pour compte. Cela fait trois ou quatre ans que certains manutentionnaires céréaliers ont du mal parce qu'il ne peuvent travailler 14, 15, 16, 17 ou 18 semaines. Nous avons découvert qu'un certain nombre d'entre eux sont déclarés inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage à cause du nombre insuffisant de semaines de travail. Nous nous sommes également rendu compte que les règles du jeu leur rendaient la vie de plus en plus difficile.

Actuellement, Revenu Canada et la Commission d'assurance-chômage ne s'entendent pas sur la façon de traiter les vacances. Quand un employé est en congé payé, on continue de lui déduire des cotisations d'assurance-chômage. Revenu Canada a toutefois établi qu'on ne pouvait pas tenir compte des semaines de vacances, même si elles survenaient au milieu de la période de travail, et non à la fin comme on les voit souvent quand les employés tentent de contourner le règlement actuel. Les employés n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage parce qu'ils ont pris des vacances payées, vacances qui font partie de leurs conditions de travail et qui répondent à un besoin essentiel pour la santé mentale et physique des travailleurs. Le système ne vient pas en aide aux personnes pour lesquelles il a été conçu. J'encouragerais donc le gouvernement à le modifier.

Je voudrais aussi signaler que les membres d'un comité permanent de la Chambre des communes, représentant tous les partis, ont recommandé à l'unanimité que la période ouvrant droit aux prestations soit de dix semaines. C'est également ce que mon parti a recommandé dans certains exposés de position.

Mes observations d'aujourd'hui sont basées sur des renseignements provenant de gens qui viennent à mon bureau de comté de Thunder Bay ou d'Atikokan. Le gros de notre travail consiste à aider les gens à s'y retrouver dans la paperasserie administrative de la Commission d'assurance-chômage. Ce qui arrive à un travailleur licencié lorsqu'il tombe malade est tout à fait honteux, surtout dans le cas des travailleurs âgés. Ainsi, dans certains cas, un bénéficiaire de l'assurance-chômage, qui est peut-être sans travail pour la première fois de sa vie, est victime d'une crise cardiaque. Bon nombre des intéressés qui sont dans la cinquantaine font face, manifestement, à des pressions supplémentaires lorsqu'ils perdent leur emploi. Il n'y a aucun problème, lorsque le travailleur concerné tombe malade

au cours de la première moitié de la période de prestations, mais il faut se garder de faire de même au cours de la seconde, car alors on perd le droit aux prestations. Il faut cesser de traiter ainsi les chômeurs.

Enfin, on parle de la nécessité de faire en sorte que les gens ne dépendent plus de l'assurance-chômage. Je crois fermement que la grande majorité des gens veulent travailler. Dans certains cas, des industries ferment leurs portes. J'ai mentionné la situation à Atikokan, où les mines de minerai de fer ont fermé leurs portes en 1979-1980. Lorsqu'une personne est licenciée et qu'elle est dans une industrie dont la main-d'oeuvre diminue, que ce soit dans sa région ou à l'échelle nationale, elle sait pertinemment qu'elle doit apprendre un nouveau métier ou acquérir de nouvelles compétences. Cependant, on ne peut le faire lorsqu'on est prestataire de l'assurance-chômage, à moins qu'il ne s'agisse d'un petit groupe de programmes au titre de la stratégie de Planification de l'emploi qui conduisent, en fait, à l'entrée dans un collège communautaire. Rien n'est prévu pour permettre à quelqu'un d'aller à l'université, afin d'obtenir un baccalauréat et de se lancer dans un autre domaine. Si nous voulons vraiment encourager les gens à ne plus dépendre de l'assurance-chômage et à se trouver un emploi à temps plein, donnons leur accès au système d'éducation et permettons leur de toucher des prestations d'assurance-chômage durant la période où ils suivent des cours. Cela s'applique notamment aux femmes chefs de famille monoparentale qui doivent prévoir en plus la garde des enfants, et qui veulent retourner à l'école, afin d'obtenir un diplôme.

Il y a une semaine, je me suis entretenu avec une jeune femme qui étudie à l'Université Lakehead. Elle m'a précisé que l'Ontario lui a supprimé son aide pour ce qui est du service de garde d'enfants auquel elle avait recours, car le budget pour l'année était épuisé. Cette femme en est à sa quatrième année d'université. On peut imaginer une femme chef de famille monoparentale qui est prise en charge par le bien-être social et qui va à l'université, car elle sait qu'elle a besoin des outils que seule l'éducation peut lui fournir, afin de se sortir de sa situation et de trouver un emploi.

Il faut changer un certain nombre de choses dans le système. Je suis heureux d'avoir eu la possibilité de contribuer au débat d'aujourd'hui. J'espère que lorsque le projet de loi sera étudié à l'étape du rapport, je pourrai être présent. A l'heure actuelle, on ignore quand les projets de loi nous seront retournés, et même au cours d'une journée donnée, nous ne sommes certains de rien. J'espère être ici, afin de proposer mes amendements. Sinon, mon collègue, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) les proposera en mon nom.

Je vous remercie de votre patience, monsieur le Président, et je remercie également les députés qui m'ont permis de reprendre mon intervention. Je déplore qu'un député ait jugé bon de nous rendre la vie un peu plus difficile dans cette enceinte.

M. le vice-président: La parole est au député de Gander—Twillingate.

M. Baker: Je voudrais poser une question.

M. le vice-président: Il est impossible de poser des questions ou de formuler des observations. Cependant, je suis persuadé que le député de Gander—Twillingate pourra apporter une excellente contribution au débat.